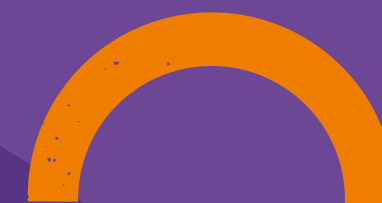




FÉDÉRATION DES CAE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

leScop

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI



Le mot de la co-présidence.....	04
Les organisations cofondatrices de la Fédération.....	06
La Fédération des CAE et son écosystème.....	08
Le Conseil d'administration de la Fédération des CAE.....	14
Un Conseil d'administration représentatif de la diversité des CAE.....	16
La Fédération se construit avec ses membres !.....	22
Une première Grande Rencontre des CAE construite avec les CAE.....	26
L'appui et l'expertise juridique.....	30
Le plaidoyer et la représentation.....	32
La communication.....	36
L'observatoire.....	40
Demain : un plan d'action pour l'avenir.....	42

crédits photos :

- P10 : CG Scop / Stéphanie Tétu / La Company
- P11 : CG Scop / Stéphanie Tétu / Unsplash, Jason Goodman
- P12-13 : Unsplash, Priscilla du Preez, Jason Goodman
- P15 : AC Pignal
- P24 : Elycoop - CGScop
- P26 : Syrinx
- P27-28 : E. Luc
- P31-33 : Elycoop - CGScop
- P35 : AC Pignal
- P38 : Toerana - CGScop
- P39 : Estelle Specklin, Poupet Pounket

conception graphique : scop agence et pourquoi pas ?

impression : imprimé par auraprint-x scop
sur papier 100% recyclé

LE MOT DE LA CO-PRÉSIDENTE



Baptiste BETINAS
co-président de la
Fédération des CAE



Cécile MALATERRE
co-présidente de la
Fédération des CAE

Chères toutes, chers tous,

C'est avec joie et fierté que nous vous présentons ce **premier rapport d'activité de la Fédération des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)**.

Il vient conclure une première année d'existence intense, déjà riche en réalisations, prometteuse et porteuse d'espoir pour la suite, mais également une année de mise en place, de co-construction, de questionnements, d'échanges et d'appropriation autour de cette nouvelle Fédération et de son environnement par ses membres.

Nous, co-Président-es, Cécile Malaterre et Baptiste Bétinas, entrepreneur-es salarié-es en CAE, tenions à vous témoigner de notre réelle conviction du **bien-fondé de cette démarche fédérative**, fort-es de tous les signaux positifs et des attentes exprimées tout au long de cette année 2021 par vous, membres de la « Fédé », mais aussi par les administrations et les partenaires.

Dans une société où les questionnements sur le travail, le salariat et le sens donné à ce travail sont devenus essentiels pour beaucoup d'entre nous, où l'attrait pour le travail indépendant est également une réalité nouvelle et où les valeurs démocratiques, bien que plébiscitées par certain-es, sont mises à mal par d'autres, il nous apparaît indispensable d'être en mesure de **mieux faire connaître notre modèle d'entrepreneuriat que l'on souhaite protecteur, responsabilisant et émancipateur**. C'est en ce sens que la Fédération a soutenu le modèle des CAE lors de la mission IGAS-IGF, dans le plaidoyer sur les travailleurs des plateformes, dans ses relations avec les administrations, tant auprès des services de Bercy que du Ministère du travail ou encore de Pôle Emploi.

Les CAE souffrent d'un **manque de reconnaissance** et de prise en compte de leurs particularités dans les dispositifs de politique publique (orientation, prise en compte des activités autonomes, financements, aides diverses...). Pour y répondre, la Fédération a amorcé un travail sur le positionnement politique. En effet, la diversité des CAE, richesse incontestable, se révèle être paradoxalement une complexité lorsqu'il s'agit de faire comprendre l'intention, la stratégie et donc la finalité de nos coopératives. La première grande rencontre des CAE organisée à Sète en septembre 2021, temps festif et d'échange, a permis de poser l'ébauche de ce que pourraient être à l'avenir les socles communs à toutes les CAE de la Fédération. Préciser sans exclure, clarifier sans stigmatiser, élaborer notre discours commun grâce auquel la Fédération deviendra un acteur et un interlocuteur incontournable, garant du développement futur des CAE et du respect de l'intégrité du modèle.

Au cours de cette première année, la Fédération a également conforté son **ancrage au sein du Mouvement des Scop et des Scic**, sa co-Présidence siégeant désormais au sein de la Direction Nationale du Mouvement. Nous apprenons progressivement la force que cela nous procure et la richesse de notre participation au développement du mouvement coopératif. La Fédération a ainsi été mise en évidence lors du Congrès des Scop et des Scic en mars 2022 à Rennes, ce qui constitue une nouvelle étape importante dans la reconnaissance des CAE.

Quant aux perspectives pour cette nouvelle année qui s'ouvre et pour celles qui suivront, nous avons envie de partager avec vous la conviction que notre grande force reste notre capacité à créer les conditions du dialogue, de l'échange, de la co-construction au sein de nos entreprises coopératives et de notre Fédération. A une époque où la société semble se fragmenter et où les espaces permettant la confrontation sereine des idées font défaut, il nous semble plus que jamais nécessaire d'assumer clairement notre part de responsabilité dans la défense des valeurs démocratiques de nos modes de gouvernance. **La diversité des CAE est grande, la diversité des parcours d'entrepreneur-es également**. Pourtant, tout au long de l'année, dans nos CAE, nous parvenons à créer des passerelles, à nous appuyer sur ce qui nous unit et fait sens et ce, au-delà des divergences d'intérêts particuliers. Nous construisons avec engagement les positions nécessaires à la bonne marche du collectif.

Nous avons accompagné cette première année d'existence de la Fédération motivé-es par nos convictions et la cohésion de notre Conseil d'administration, avec l'idée qu'on ne décrétait pas une Fédération mais qu'on la construisait, en relation étroite avec ses membres. Renforcé en décembre 2021, le Conseil d'administration est maintenant composé de 15 administrateurs et administratrices, prêts et prêtes à relever le défi du développement de l'entrepreneuriat en CAE, avec l'ensemble des membres de la Fédération, les synergies au sein du mouvement coopératif et la coopération avec ses partenaires.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt.
La co-présidence de la Fédération des CAE
Cécile MALATERRE & Baptiste BETINAS

LES ORGANISATIONS COFONDATRICES DE LA FÉDÉRATION



Jacques Landriot,
Président de la CGScop

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP

Les CAE contribuent au projet sociétal du mouvement, et participent à la réalisation de son plan de développement. La Confédération a, dès l'origine, soutenu le processus de création de la Fédération des CAE, devenue aujourd'hui une fédération de métier, actrice au sein du Mouvement. Elle est un lieu privilégié de décision, d'animation et d'action des CAE au sein du mouvement.

Rassembler toutes les CAE au sein d'une fédération renforce l'efficacité du mouvement au service de ses adhérents, permet de mieux prendre en compte leurs besoins et propositions, et d'y répondre en développant les synergies avec les Unions régionales, les autres fédérations de métiers et les services de la Confédération.

La Confédération continue de mobiliser ses expertises et ses services pour accompagner les missions et la gestion de la Fédération. Elle assume également un rôle facilitateur dans les relations de la fédération avec ses partenaires fondateurs et avec les structures du mouvement.

Nous sommes convaincus que les CAE apportent une réponse utile et pertinente à certains enjeux de la transformation du travail, en particulier l'individualisme et l'ubérisation. Nous souhaitons beaucoup de réussite à notre nouvelle Fédération !



Stéphane Bossuet,
Président de Coopérer Pour Entreprendre

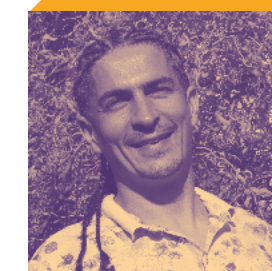
COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

Coopérer Pour Entreprendre (CPE) a pendant 20 ans été un réseau exclusivement composé de Coopératives d'activité et d'emploi. Dans une logique de complémentarité avec la future fédération des CAE, CPE s'est transformé en 2020 en SCIC, avec un périmètre élargi autour de l'entrepreneuriat collectif.

Les activités de la SCIC Coopérer pour Entreprendre sont réunies autour de 3 pôles :

- Agence de services mutualisés (EnDI, étude d'impact et autres services stratégiques aux CAE et aux entreprises collectives)
- Le pôle accompagnement (accompagnement de projets collectifs et d'écosystèmes de coopération)
- Laboratoire « Innovation sociale, expérimentation, et déploiement de nouvelles solutions sur le travail et la coopération »

CPE a affirmé son souhait dès sa création de travailler avec la fédération des CAE sur des complémentarités, mutualisations et rassemblements de services possibles entre nos organisations à travers une méthode permettant d'identifier les besoins prioritaires des CAE, les services proposés dans l'écosystème des CAE et les compétences disponibles. CPE doit encore préciser son modèle socio-économique et souhaite avancer dans un partenariat avec la Fédération pour le déploiement de son ambition élargie en 2022.



Sébastien Enault,
Coprésident de Copéa

COPÉA

Les membres de Copéa considèrent que les intérêts de la Fédération des CAE sont supérieurs à ceux de leur réseau.

Depuis le travail sur la loi ESS, aux côtés de la CGScop et de CPE, Copéa a mobilisé du temps, de l'énergie et des personnes pour faire avancer les intérêts des CAE et pour soutenir la création d'une Fédération au sein du mouvement. Copéa est convaincue que la Fédération répondra aux besoins des CAE et apportera bien plus, en termes de visibilité, d'impact, de prospective, parce qu'ensemble nous irons plus loin.

Copéa a décidé de cesser son activité et de transmettre l'ensemble de ses moyens mutualisés fin 2019. Depuis, Copéa renforce son engagement auprès de la Fédération par la mise à disposition d'une partie du temps de sa salariée et par l'anticipation budgétaire pour éviter une double cotisation. Pour appuyer le déploiement de notre Fédération, Copéa propose de transmettre son travail de capitalisation en cours autour de ses pratiques, notamment un référentiel sur l'accompagnement des CAE, la création de nouveaux projets et la formation.

Copéa met toute sa confiance et son énergie dans la réussite des prochaines étapes de la fédération des CAE.



LA FÉDÉRATION DES CAE ET SON ÉCOSYSTÈME

La Fédération des Coopératives d'activité et d'emploi est issue de la volonté des CAE, 25 ans après leur émergence, de se doter d'une représentation et d'un levier de développement communs. Fruit d'un travail partenarial conduit avec les CAE, elle a été créée au sein du Mouvement Scop en décembre 2020. En décembre 2021, elle fédère 130 CAE.

Après sa première année d'existence, la Fédération des CAE réaffirme les principes qui ont conduit à sa création : c'est en regroupant l'ensemble des CAE autour d'ambitions, de principes et de valeurs communes que vont pouvoir se mettre en place des actions d'appui au développement des CAE et de l'entrepreneuriat en CAE, un plaidoyer porteur auprès des pouvoirs publics, des actions de communication pour développer la notoriété du modèle, des actions de soutien juridique pour sécuriser le statut et une capacité à mesurer, valoriser et anticiper les mutations.

La Fédération est désormais le seul et unique réseau des CAE, et une organisation souveraine dans ses choix et ses décisions. Pour déployer son projet ambitieux à horizon 2026, la Fédération se propose de travailler encore davantage aux synergies avec les entités du mouvement, en lien avec un ensemble de partenaires qu'ils soient institutionnels ou opérateurs de terrain (de préférence coopératifs). Tout cet écosystème va se construire au fil du temps en lien étroit et permanent avec les attentes des membres de la Fédération.

Toutes ces missions portées par la Fédération des CAE visent à renforcer le pouvoir d'action des CAE, à soutenir leur développement et leur pérennité. L'ambition est de déployer ce mode d'entreprendre qui répond aux enjeux d'émancipation, de solidarité, de démocratie, de transformation sociale et de transition écologique et sociétale.

La Fédération et sa gouvernance se sont concentrées cette année sur les missions prioritaires à partir des axes de départ, des souhaits des membres, et des moyens mobilisables. Un enjeu majeur est d'atteindre en 2022 une autonomie de moyens et d'actions au service de son projet et de ses priorités, en dialogue avec ses partenaires cofondateurs engagés eux-mêmes dans leur évolution.

LA FÉDÉRATION DES CAE, LE RÉSEAU DES CAE

Notre Fédération est officiellement née en décembre 2020. Elle est la dernière-née des fédérations de métier au sein du Mouvement des Scop et des Scic, aux côtés de la Fédération de la Communication, de l'Industrie et de celle du BTP.

En germe au Congrès des Scop et Scic en 2016, elle est le fruit du souhait des CAE issues des deux réseaux historiques, Coopérer Pour Entreprendre (CPE) et COPEA, et fédérées au sein du Mouvement, de se rassembler pour unir leurs forces. Elle est l'aboutissement d'un processus de construction jalonné de nombreux temps de travail et de projection avec les CAE. Les états généraux des CAE en 2018 ont posé le principe d'une Fédération des CAE au sein du mouvement coopératif.



L'ambition de la Fédération des CAE créée le 20 décembre 2020





Confédération générale des Scop

Missions

- Représentation
- Rassemblement
- Coordination des services et appuis de l'ensemble du mouvement aux coopératives et aux porteurs de projet

Services

- Plaidoyer
- Outils financiers
- Juridique
- Formation

9 Unions régionales de Scop & Scic

Missions

- Accompagner les porteurs dans la création / reprise et les coopératives tout au long de leur développement

Services génériques

- Développement : accompagner les porteurs
- Suivi : conseiller et former les Scop ou Scic dans leur développement (juridique, vie coopérative, modèle économique)
- Promotion du statut coopératif et mise en réseau

4 Fédérations de métiers BTP, Communication, Industrie, CAE

Missions

- Renforcer et de développer les compétences professionnelles de leurs membres.

Services génériques

- Représentation
- Services pour le développement des membres
- Mise en réseau

LE MOUVEMENT SCOP & SCIC : DES MISSIONS ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La Fédération des CAE déploie son projet en s'appuyant sur les synergies avec l'ensemble du Mouvement.

La CGScop porte les missions de représentation, de rassemblement et de coordination des services et appuis de l'ensemble du mouvement.

Les Unions régionales accompagnent les coopératives à travers une offre de proximité sur les territoires qui va de la création - reprise à toutes les étapes de leur développement, avec des services déclinés en fonction des territoires. Enfin, en fonction de leur métier, les coopératives adhèrent à une ou plusieurs fédérations de métiers. Certaines CAE adhèrent à plusieurs **fédérations de métiers** (CAE et BTP ou Communication), dont elles témoignent des complémentarités.



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU MOUVEMENT : AUTONOMIE, MUTUALISATION ET SOLIDARITÉ

Le modèle économique du mouvement est fondé sur les principes d'autonomie (financement principal de son projet par les cotisations de ses membres), de mutualisation et de solidarité.

Au niveau de **la confédération**, les cotisations des Coopératives membres (12 millions d'€ en 2021 pour plus de 3000 Scop et Scic membres) sont réparties dans leur utilisation en trois tiers :

- **Le tiers « fonctionnement »** finance la participation des élus aux instances et les services généraux de la CG, notamment ceux qui viennent en appui à la Fédération des CAE dans une intention de mutualisation (service administratif et financier qui gère les appels à cotisation, juridique, études, communication, etc.).
- **Le tiers « développement »** finance les projets de développement du mouvement en déclinaison de ses orientations votées en congrès. La création de la fédération a été soutenue pendant la mandature 2017-22.
- **Le tiers « Unions régionales »** constitue un levier de financement essentiel pour l'offre de service de proximité aux coopératives membres. Les Unions régionales n'appellent pas toutes de cotisations propres, leurs modèles économiques et de cotisations propres sont variés, décidés par leurs membres en fonction de leur projet régional. Les Fédérations ont leur propre modèle économique en fonction de ce que leurs membres veulent développer.



POUR UNE COHÉRENCE DE SERVICES AU SEIN DU MOUVEMENT

Notre fédération est une fédération au sein du mouvement. L'ensemble des entités du mouvement contribue au développement des CAE. La fédération développe son offre en complémentarité : ce sont les synergies qui soutiennent d'ores et déjà le développement de l'entrepreneuriat en CAE et devront se renforcer toujours plus. Les CAE doivent être accompagnées au plus proche de leur besoin par le mouvement, notamment par les Unions régionales sur leurs territoires. La fédération a vocation à accompagner la montée en compétence de l'ensemble du mouvement sur les spécificités des CAE. Elle appuie les dynamiques territoriales entre CAE et la structuration de la représentation politique des CAE sur les territoires.

POUR UNE EFFICACITÉ DES COTISATIONS

Les cotisations aux différentes entités et la répartition des cotisations entre entités du mouvement restent une préoccupation pour les membres. La fédération souhaite être mobilisatrice pour tendre vers une plus grande cohérence des modalités de cotisation au sein du Mouvement, en veillant aux complémentarités des différents échelons et entités d'appartenance des CAE : Union régionale, Confédération, Fédérations de métiers (des Scop du BTP, de la Communication notamment, en plus de la fédération des CAE).



L'INSCRIPTION DE LA FÉDÉRATION DANS LE MOUVEMENT EST DÉJÀ BIEN À L'ŒUVRE

La gouvernance de la Fédération des CAE investie dans les instances du Mouvement

La Fédération des CAE, par sa co-présidence, siège au sein de la Direction nationale avec voix consultative. Elle est également présente à la Convention nationale annuelle du mouvement. En 2021, 4 administrateurs et administratrices ont ainsi participé à la réflexion sur l'élaboration du texte d'orientation du mouvement partagé en mars 2022 au Congrès.

La fédération travaille en articulation avec les Unions régionales de Scop et de Scic

Les Unions régionales fédèrent et accompagnent les CAE au quotidien. La Fédération des CAE appuie et oriente les délégué.es dans leurs échanges avec les CAE et les porteurs de projet de CAE. Des dynamiques inter CAE s'initient en région avec l'appui des Unions régionales (Occitanie, Ouest, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Ile de France, Hauts de France...). La Fédération des CAE est convaincue de l'importance de cette mise en réseau sur les territoires pour permettre aux CAE de s'épauler et de travailler une représentation commune. Un atelier lors de la Rencontre des CAE, impulsé par des Unions régionales et CAE a constitué un premier temps de travail sur le sujet. En novembre 2021, la déléguée est notamment intervenue auprès d'une centaine de membres de l'inter CAE des Hauts de France pour présenter le cadre de la loi ESS. L'assemblée générale de la Fédération le 6 décembre 2021, en visio, a permis de réunir les CAE sur certains territoires.

La complémentarité entre fédération de métiers

Les CAE du bâtiment ont initié dès 2018 une dynamique de mise en réseau des CAE au-delà des appartenances historiques. Fortes de leur spécificité de métier, elles ont su trouver la complémentarité de leur appartenance à la Fédération des CAE et à la Fédération des Scop du BTP, qui soutient les rencontres des CAE du bâtiment. Trois rencontres sont organisées chaque année, avec la participation de la Fédération des CAE dans la mesure du possible !

La fédération des Scop de la communication fédère également des CAE à travers leurs entrepreneur-es investi-es dans le champ professionnel de la communication. Les entrepreneur-es qui adhèrent participent activement à l'ensemble de ses activités : formations, rendez-vous made-in-scop, etc. Le chantier sur la marketplace du mouvement prend en compte l'enjeu de valorisation de l'offre des entrepreneur-es en CAE.



LA FÉDÉRATION AVEC SES PARTENAIRES

Des collaborations qui existent déjà

Dès 2021, des collaborations se sont mises en place, avec la Manufacture coopérative ou La Faabrick Cherdet pour des actions de recherche action, avec Coopérer pour Entreprendre et Copéa pour le relai d'information sur des projets ou besoin de formation, avec les CAE et leurs entrepreneur-es pour des besoins d'expertise, avec l'Union de couveuses pour des actions de plaidoyer et dans le cadre du consortium Tester pour Réussir du programme « Inclusion par le travail indépendant ».

Un besoin d'organiser les relations partenariales

Pour mettre en œuvre son ambition, la fédération va être amenée à s'appuyer sur des compétences pour réaliser certaines de ses missions. La fédération a besoin de développer son écosystème et de le consolider pour s'entourer des compétences nécessaires. Elle souhaite y travailler dès 2022 autour de plusieurs grands principes : fonctionnement fluide et transparent, réciprocité, continuité des relations existantes.

DES COLLABORATIONS EXISTANTES

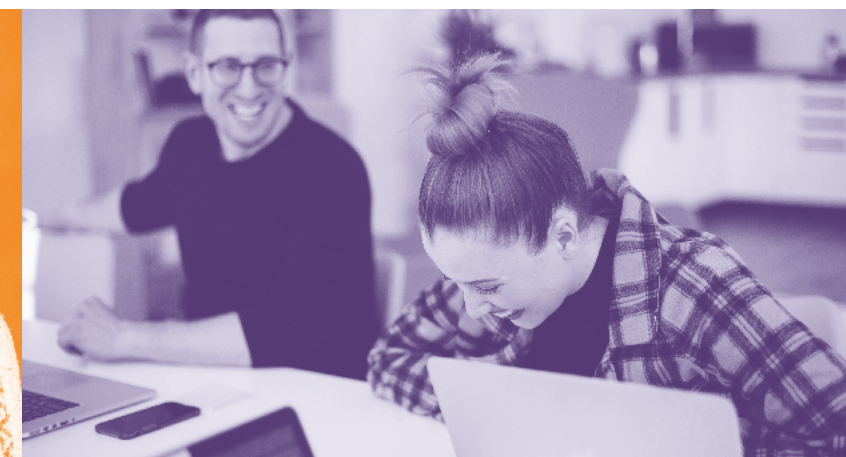


UNE COHÉRENCE NÉCESSAIRE AU SEIN DU MOUVEMENT

- Complémentarité avec les UR
- Synergie dans le mouvement

UN BESOIN D'ORGANISER LES RELATIONS PARTENARIALES

- Fonctionnement fluide et transparent
 - Réciprocité
- Continuité des relations existantes



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTOFFÉ EN 2021



Baptiste Betinas
(Cabestan),
Co-président



Cécile Malaterre*
(Suite 126),
Co-présidente



Christine Graval
(Consortium Coopérative)



Sandrine Lacorne
(Interstices)



Joseph Le Blanc
(Terracoopa)



Gaëlle Le Breton
(Coop&Bât)



Cécile Marsan
(Co-actions)



Vincent Feld*
(Coop'Alpha)



Carine Lamalle*
(Crealead)



Marie Lesage*
(Coopaname)



Fabrice Nico*
(Prisme)



Marie Piles*
(Mine de Talents)



Raphaël Renier*
(Elycoop)



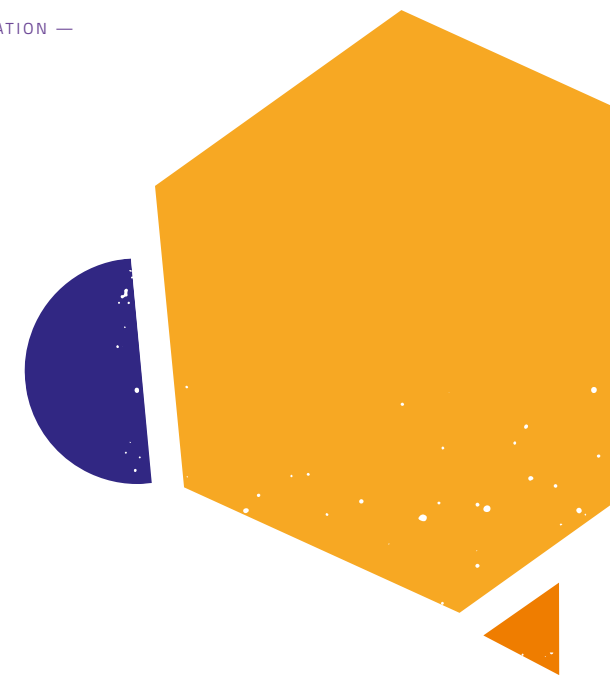
Simon Sarazin*
(Optéos)



Yves Tavernière*
(Calad'Impulsion)

Nous remercions de tout cœur **Noémie de Grenier**, élue le 1^{er} décembre 2020 pour Coopaname et sortante, pour son investissement dans le processus de construction et le lancement de la Fédération.

* 9 nouveaux membres élus lors du renouvellement et de l'élargissement conduit lors de l'Assemblée générale du 6 décembre 2021
À noter : Cécile Malaterre, élue le 1^{er} décembre 2020 au titre de la Maison de l'Initiative était sortante et a été élue au titre de Suite 126 le 6 décembre 2021



Les statuts de la Fédération des CAE prévoient une assemblée générale annuelle des membres, un Conseil d'administration de 8 à 15 membres élus à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés, renouvelés par tiers tous les ans, pour une durée maximale de 6 ans (2 mandats pleins consécutifs de 3 ans). Les membres élus élisent en leur sein une coprésidence (2 coprésidents au minimum).

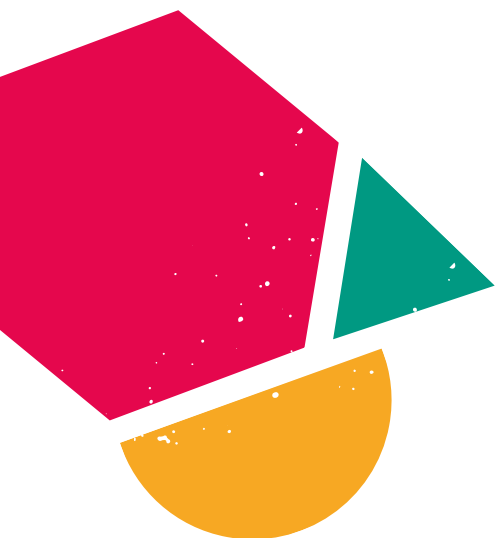
En outre, les organisations cofondatrices de la fédération des CAE (Coopérer pour Entreprendre, Copéa, CGScop) ont été invitées durant la première année à participer avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration pour faciliter le déploiement de la fédération des CAE et l'évolution de chacune des organisations dans ce contexte.



En 2021, année encore marquée par la pandémie, le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en présentiel et une fois par mois en moyenne en visio. La Coprésidence s'est réunie avec la déléguée une fois par semaine pour faire un point sur l'avancée des dossiers et sollicitations. Outre le cadrage de la feuille de route sur les missions socles de la fédération et leur suivi, le Conseil d'administration a plus particulièrement travaillé sur :

- le **positionnement politique** (dans le contexte de la mission IGAS IGF sur les Scic et Cae notamment),
- le lancement de la **dynamique de réseau** de la Fédération à travers la première rencontre des CAE,
- la bonne **intégration de la Fédération au sein du mouvement** (participation aux instances techniques et politiques, réunions de concertation entre le Bureau de la Direction nationale de la Confédération et la coprésidence de la Fédération)
- la **structuration** de la Fédération à faire émerger après le congrès 2022 (modèle économique et offre d'accompagnement et d'animation).

À noter : Le Conseil d'administration peut s'enrichir de membres volontaires souhaitant contribuer avec voix consultative. Les membres peuvent impulser des groupes de travail et porter ces travaux à la connaissance du Conseil d'administration. En 2021, un groupe de travail a été impulsé autour de « Coopérations et mutualisations entre CAE et outils numériques supports ». Ses premiers travaux ont été partagés lors de la Rencontre des CAE.

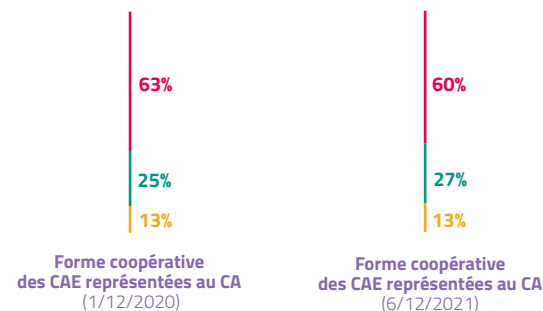
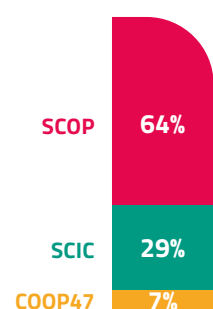


UN CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTATIF DE LA DIVERSITÉ DES CAE

Les chiffres clés publiés en 2021 montrent enfin le poids et la diversité des CAE en France. Issus de l'enquête conduite en 2020 (sur données à fin 2019) à laquelle 136 CAE ont répondu (taux de réponse de 89%), ils ont été travaillés par le Groupe Observatoire. Pour avoir un aperçu de la représentation de la diversité des CAE au Conseil d'administration de la Fédération, ces chiffres clés ont été mis en regard de la diversité représentée au sein des deux premiers Conseil d'administration de la Fédération¹.

FORMES COOPÉRATIVES DES CAE

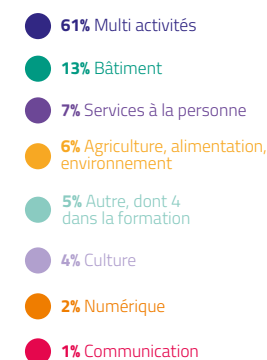
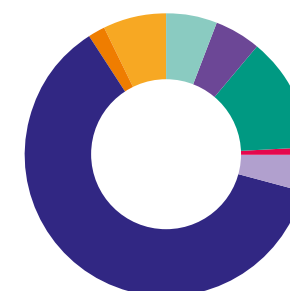
Données consolidées des CAE 2020



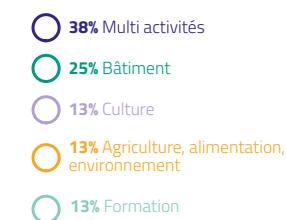
1 • Les statuts de la Fédération des CAE prévoient que l'assemblée générale entend un rapport sur « la diversité des CAE et de leurs membres au regard de leur représentation au sein du Conseil d'administration de la fédération » (article 9-2)

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES CAE

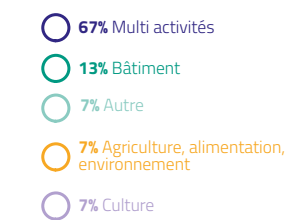
Données consolidées des CAE 2020



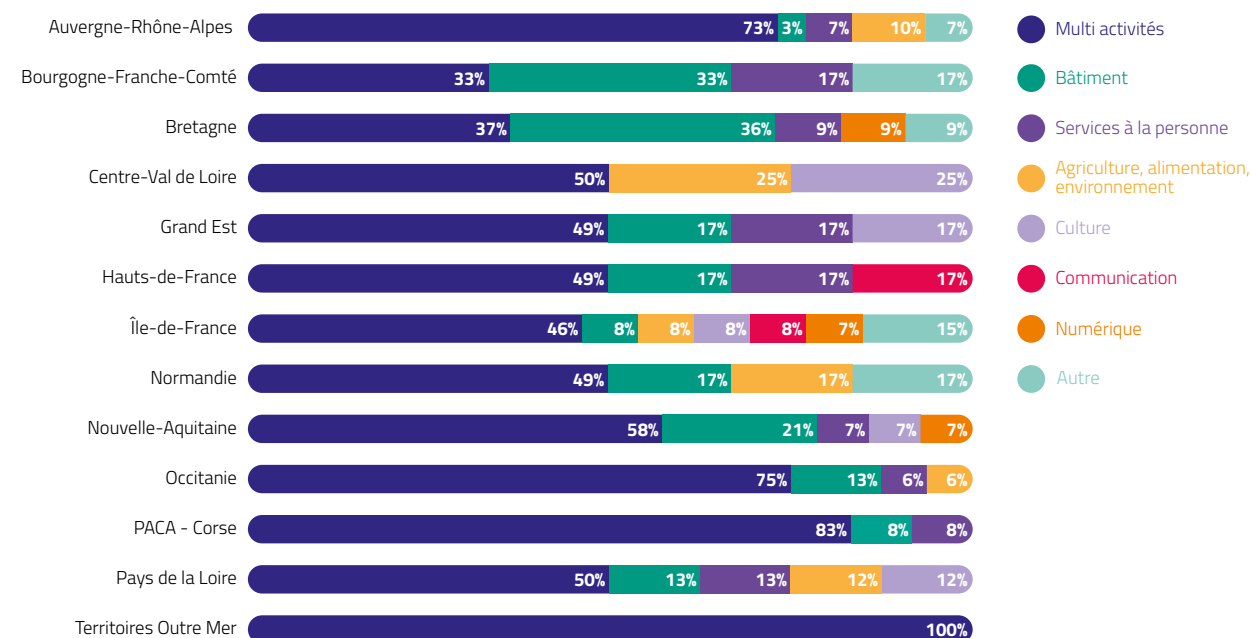
Domaines d'activité des CAE représentées au CA (1/12/2020)



Domaines d'activité des CAE représentées au CA (6/12/2021)



RÉPARTITION DES DOMAINES D'ACTIVITÉ DES CAE SELON LES RÉGIONS

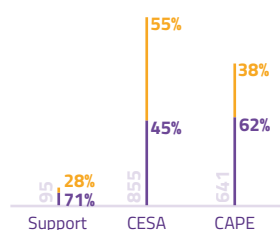
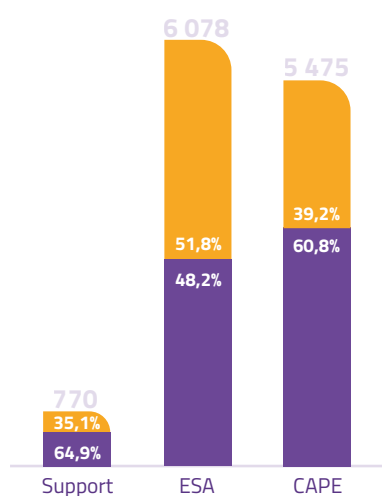


EFFECTIFS DES CAE

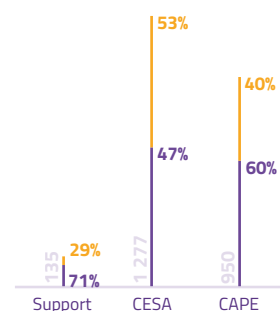
+ de **11 500** entrepreneur-es en CAE
+ de **6 000** entrepreneur-es salarié-es* et près de **5 500** porteurs de projet**

Effectifs et répartition Femmes/Hommes

Au global au sein des CESA/CAPE
■ 54% de femmes et ■ 46% d'hommes
Données consolidées des CAE 2020



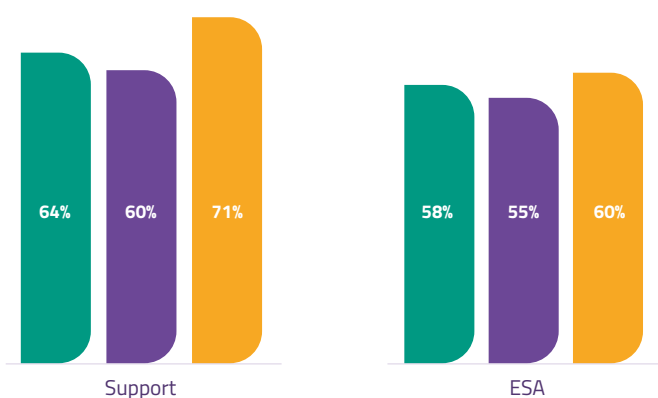
Les effectifs au sein des CAE membres du Conseil d'administration de la fédération (1/12/2020)
Total Entrepreneurs CAPE + CESA : **1 496**
■ 52% de femmes et ■ 48% d'hommes



Les effectifs au sein des CAE membres du Conseil d'administration de la fédération (6/12/2021)
Total Entrepreneurs CAPE + CESA : **2 227**
■ 52% de femmes et ■ 48% d'hommes

TAUX DE SOCIÉTARIAT CHEZ LES SALARIÉS DES CAE

Près de 3 500 ESA sociétaires de leur CAE



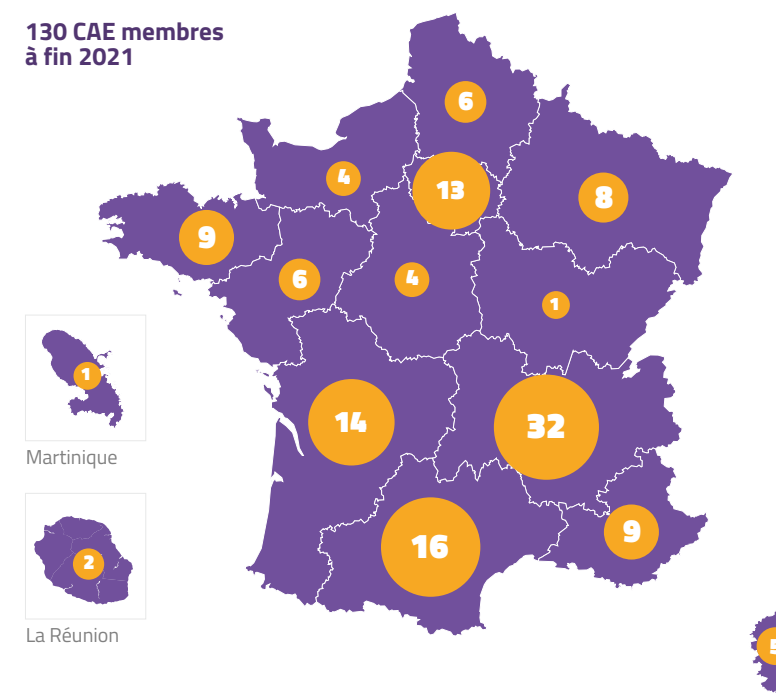
■ Taux de sociétariat global ■ Taux de sociétariat femmes ■ Taux de sociétariat hommes

Chez les CAPE, le sociétariat reste très marginal, avec un taux de 2% pour les femmes comme pour les hommes

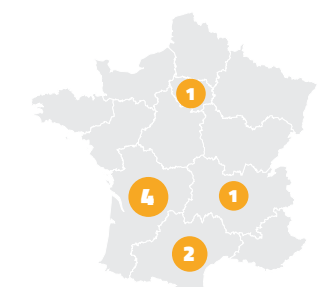
* Titulaires d'un Contrat d'entrepreneur salarié associé (CESA) ** Titulaires d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

RÉGION D'IMPLANTATION DES CAE

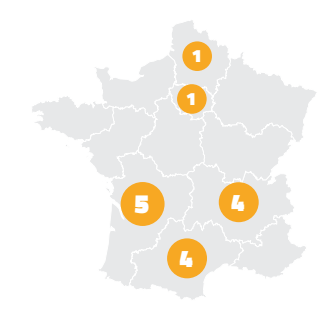
130 CAE membres à fin 2021



CAE représentées au CA (1/12/2020)



CAE représentées au CA (6/12/2021)



Effectifs et chiffre d'affaires des CAE par région en 2020

(136 répondantes)

Régions	Nb de CAE	Nb de CESA/CAPE	Nb équipe appui	CA cumulé hors subventions
Auvergne-Rhône-Alpes	30	2643	191	80 514 168 €
Bourgogne-Franche-Comté	6	342	41	10 656 330 €
Bretagne	11	1031	45	15 147 747 €
Centre-Val de Loire	4	242	18	5 465 673 €
Corse	4	225	37	3 310 485 €
Grand Est	6	525	29	8 078 151 €
Hauts-de-France	6	714	36	10 986 053 €
Île-de-France	13	1192	67	26 685 215 €
La Réunion	3	203	15	2 113 089 €
Martinique	1	42	3	351 358 €
Normandie	6	378	33	8 109 306 €
Nouvelle-Aquitaine	14	969	75	17 817 893 €
Occitanie	16	1963	95	44 821 227 €
Pays de la Loire	8	619	46	13 663 483 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	465	39	14 792 653 €
Total	136	11553	770	262 512 831 €

Répartition des CAE représentées au Conseil d'administration de la fédération, de leurs effectifs et chiffre d'affaires (1/12/2020)

Régions	Nb de CAE	Nb de CESA/CAPE	Nb équipe appui	CA cumulé hors subventions
Auvergne-Rhône-Alpes	1	240	19	15 888 898 €
Île-de-France	1	592	29	11 166 974 €
Nouvelle-Aquitaine	4	369	27	6 420 063 €
Occitanie	2	295	20	4 710 493 €
Total	8	1496	95	38 186 428 €

Répartition des CAE représentées au Conseil d'administration de la fédération, de leurs effectifs et chiffre d'affaires (6/12/2021)

Régions	Nb de CAE	Nb de CESA/CAPE	Nb équipe appui	CA cumulé hors subventions
Auvergne-Rhône-Alpes	4	504	39	23 824 191 €
Hauts-de-France	1	60	2	750 307 €
Île-de-France	1	592	29	11 166 974 €
Nouvelle-Aquitaine	5	542	42	9 551 992 €
Occitanie	4	529	23	13 641 738 €
Total	15	2227	135	58 935 202 €

DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les CAE génèrent **262 512 831 €** de chiffre d'affaires

CA cumulé = CA Structure + CA Entrepreneurial, hors subventions, contribution coopérative et échanges internes

130 répondantes

Les 8 CAE représentées au Conseil d'administration au 1^{er} décembre 2020 généraient

38 186 428 € de chiffre d'affaires

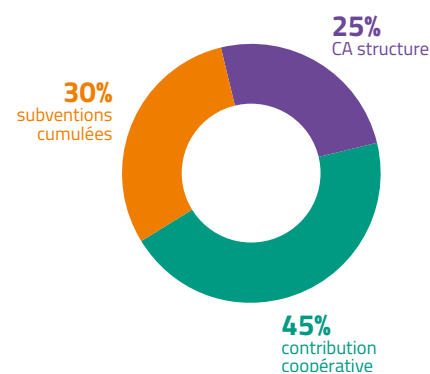
Les 15 CAE représentées au Conseil d'administration au 6 décembre 2021 généraient

58 935 202 € de chiffre d'affaires

RÉPARTITION DES PRODUITS DE LA STRUCTURE

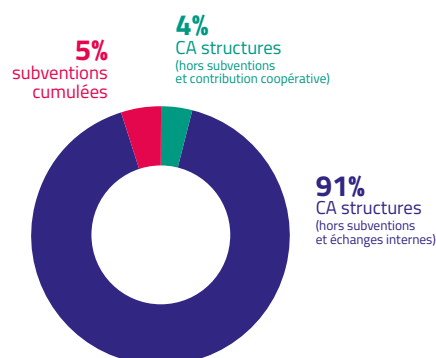
en moyenne 397 000 €

114 répondantes



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CAE

103 répondantes



VENTILATION DU CA ENTREPRENEURIAL PAR GENRE ET PAR TYPE DE CONTRAT

88 répondantes



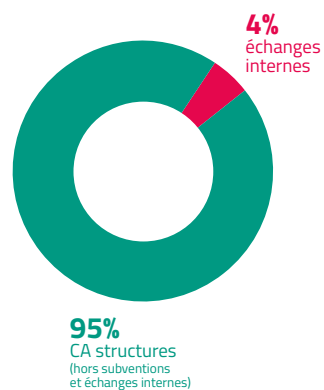
■ Part femmes ■ Part hommes

Au global (ESA + CAPE)

65% du CA entrepreneurial est réalisé par des hommes, 35% par des femmes

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ENTREPRENEUR.ES

93 répondantes

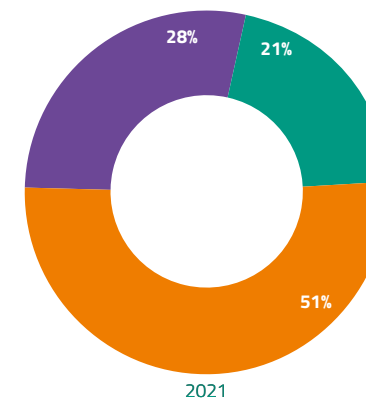


A noter : le remplissage de chaque champ étant très variable du CAE à l'autre, le nombre de répondants dont les données sont mobilisées pour chaque élément d'analyse est précisé. Les ratios exprimés le sont sur des données complètes et comparables entre elles.

LA DIVERSITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

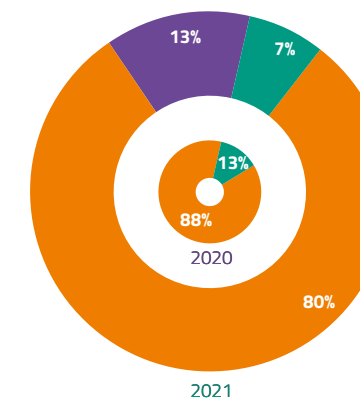
Le conseil d'administration reflète également la diversité des membres des CAE. Quelques données.

ÂGE DES DIRIGEANT-ES DES CAE

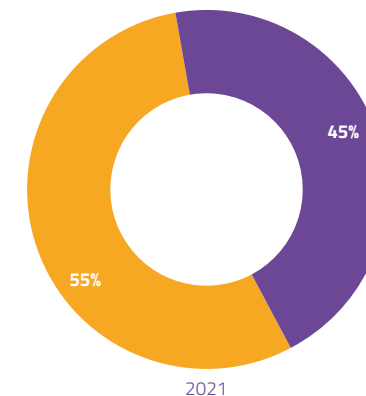


● 26 > 40 ans
● 41 > 55 ans
● 56 ans et +

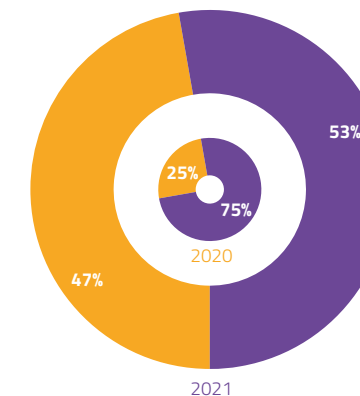
Âge des membres du Conseil d'administration de la Fédération des CAE



GENRE DES DIRIGEANT-ES DES CAE

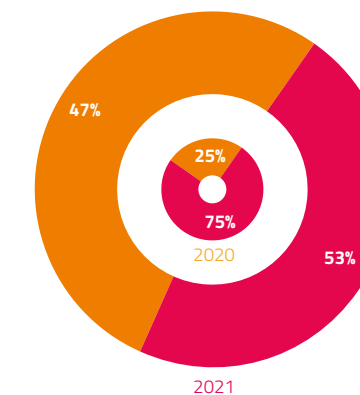


Genre des membres du Conseil d'administration de la Fédération des CAE



CONTRAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DE LEUR CAE

Élues au CA de la Fédération des CAE
● Équipe d'appui
● Entrepreneur-e salarié-e associé-e

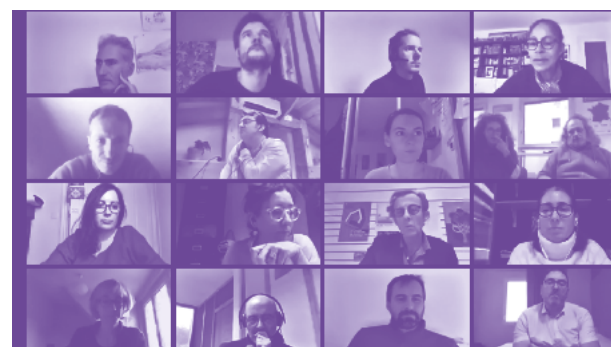


LA FÉDÉRATION SE CONSTRUIT AVEC SES MEMBRES

La création de la Fédération des CAE est le fruit d'un processus de construction collective. Dès sa première année d'existence, la Fédération a travaillé avec ses membres.

« La co-construction a été mise en œuvre tout au long de l'année avec des groupes de travail animés par la Fédération (plaidoyer, observatoire, communication, juridique). La même méthode de construction avec les membres a été utilisée pour élaborer le programme de notre rencontre à Sète, établi à partir des contributions faites en amont par les CAE. Rassembler toutes les CAE, quels que soient leurs origines, leurs secteurs d'activité et leurs territoires, était une étape majeure de notre construction collective ».

Cécile Malaterre, co-présidente de la Fédération



JANVIER 2021 : APPEL À POSITIONNEMENT POUR REJOINDRE LES GROUPES DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION OU EN INITIER

En janvier 2021, les membres ont été invités à rejoindre des groupes de travail ouverts pour faire avancer les 4 missions socles de la fédération, en prolongement des groupes de travail préfiguratifs initiés en 2019 avec la participation d'une vingtaine de CAE : groupes juridique, plaidoyer, communication et observatoire.

- 26 nouvelles personnes ont rejoint les groupes de travail en 2021.
- Constitués au total d'une cinquantaine de représentant-es de CAE, ils sont appuyés par les compétences de la Confédération et des expertises externes (GT juridique). Ils sont pilotés par les membres du Conseil d'administration
- Il se sont réunis en visio entre 2 et 5 fois en 2021.

« A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de représenter et relayer la voix des CAE en Région Occitanie auprès de nos partenaires institutionnels ou au sein du mouvement des Scop. Je suis convaincue que notre modèle est encore mal connu et mal compris et qu'un vrai travail de reconnaissance est à mener. D'autant plus aujourd'hui, dans cette situation de crise sanitaire ».

Julie Peyron, Perspectives

« J'aimerais participer à la construction de l'observatoire. Mon travail au quotidien consiste à accompagner des organisations (en général des collectivités) à construire des micro-observatoires pour mieux appréhender la qualité de vie sur les territoires. Convaincu par notre modèle de coopération et par la qualité de vie qu'il m'apporte, j'aimerais contribuer à mieux le comprendre mais aussi à mieux le valoriser car au fil des rencontres je me rends compte que ce statut est mal connu ».

Arnaud Milet, Statisticien/Economiste spécialiste des données du territoire, Entrepreneur Salarié à CREALEAD

Comme prévu par les statuts de la Fédération, les membres ont également été invités à faire remonter leurs souhaits d'initier avec d'autres CAE d'autres chantiers ayant trait à l'objet de la fédération.

- Un groupe a été impulsé par OPTEOS autour de la mutualisation des outils numériques inter CAE. Avec 15 personnes participantes de 6 CAE, il s'est réuni à 5 reprises en visio en 2021 et a fait avancer des sujets d'échanges entre CAE (solutions de gestion) et à l'attention de la fédération (évolution des outils collaboratifs entre CAE et de visualisation des CAE) qui ont été partagés lors de la Rencontre des CAE à Sète et se prolongeront en 2022.

« Nous serions très intéressés par les mutualisations entre CAE autour des outils numériques, car c'est un sujet important pour favoriser la coopération dans une fédération où nous sommes très dispersés (forum, chat, documentation partagée). Nous ne retrouvons pas ce sujet dans les groupes de travail proposés par la fédération. Notre proposition serait d'en créer un avec plusieurs CAE ».

Simon Sarazin, OPTEOS

MARS 2021 : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : UN PROJET COMMUN POUR L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL INDÉPENDANT ?

En mars, le Ministère de l'Emploi, du travail et de l'insertion publiait un appel à projets « inclusion par le travail indépendant » pour sélectionner des opérateurs nationaux en mesure de permettre rapidement à un maximum de personnes en difficulté d'accès à l'emploi de se lancer dans la création / reprise d'entreprise. La Fédération des CAE, soutenant que l'entrepreneuriat salarié associé en CAE doit être accessible à toutes et tous, s'était mobilisée pour que l'entrepreneuriat en CAE soit reconnu comme une création d'activité et l'accompagnement en CAE comme un levier d'inclusion.

Afin de décider de la pertinence et de la faisabilité de construire un projet commun, la Fédération a mené une démarche de consultation des CAE et d'échanges partenariaux sur quelques semaines :

- Appel à manifestation d'intérêt pour sonder l'intérêt des CAE : 42 CAE répondantes
- Rassemblement visio pour partager ces premiers retours et les questionnements du Conseil d'administration de la Fédération : 26 CAE ont participé
- Vote de tendances pour sur le format, la coordination et la place de la Fédération dans une réponse : 28 CAE ont répondu, souhaitant être parties prenantes de l'ambition, confiantes dans leur capacité à mettre en avant les spécificités des CAE (coopératives d'entrepreneur-es et non simples acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat) et ouvertes à un travail avec d'autres acteurs de l'accompagnement dans une réponse en consortium.

« Il a semblé important au Conseil d'administration de permettre aux CAE qui le souhaitent de valoriser leurs compétences et le modèle d'entrepreneuriat en CAE dans le cadre de cet appel à projet. Mais nous nous sommes questionnés sur le sens politique de ce positionnement pour les CAE qui ne doivent pas être assimilées à des outils d'insertion, sur la capacité des CAE à y répondre seules en termes de volumes, et sur la pertinence d'un portage par la fédération compte tenu de son objet social et de sa jeunesse ».

Baptiste Bétinas, Coprésident de la Fédération

Fort de cette consultation, la Fédération des CAE a proposé aux CAE intéressées de s'associer au Consortium « Tester pour réussir » porté par l'Union des couveuses, qui a été retenu, avec 45 Couveruses et CAE cosignataires, avec pour objectif d'accompagner 2700 personnes en difficulté d'insertion dans un parcours vers la création. L'Union des Couveruses est chef de file, la Fédération des CAE participe à la coordination politique et Coopérer pour Entreprendre porte une mission de capitalisation.

MAI 2021 : APPEL À CONTRIBUTION POUR CO-CONSTRUIRE LA 1^{ère} RENCONTRE DES CAE

Au printemps, le Conseil d'administration de la Fédération des CAE décide d'organiser un premier grand temps fédératif pour rassembler toutes les CAE et leurs membres, sur le site du Lazaret à Sète. Un appel à envies et contributions est lancé pour co-construire cette première édition.

- 80 réponses recueillies ont permis de co-construire avec les CAE cette 1^{ère} Grande rencontre autour de 4 grands objectifs :

1 ■ Fédérer, favoriser l'interconnaissance et l'inter-coopération entre CAE

« Faire connaissance avec les entrepreneurs et dirigeants des CAE, créer des liens, découvrir les pratiques et usages dans les autres CAE pour mieux coopérer ensemble ».

Muriel Joseph, AVEC MOZEIKA

2 ■ Echanger autour des acquis et des questionnements des CAE et de leurs entrepreneurs

« Des ateliers en petit comité avec des CAE qui ont des problématiques similaires aux nôtres, par exemple : spécialistes par métiers et généralistes ».

Audrey Julienne, Boots & Cats

« Travailler sur des sujets terrain et pratiques pour tous : problématiques de gestion (RH, comptabilité, modèle économique) ou d'accompagnement ».

Marie-Christine Bayol, Les Champs des possibles



3 ■ Partager les avancées de la Fédération et construire ses perspectives

« Connaitre l'avancement des projets, avoir une vision macro des sujets et de la feuille de route de la Fédération ».

Elodie Drala, La maison de l'initiative

« Travailler ensemble à l'identification des enjeux pour l'avenir ».

Céline Girod, Natura Scop

4 ■ Débattre, projeter ensemble l'avenir des CAE

« Sécuriser le modèle économique des CAE et anticiper les mutations en cours : tiers-lieux, groupements, offres diversifiées autour de l'entrepreneuriat et nouvelles pratiques ».

Yves Tavernière, Calad'Impulsion

« Organiser des débats mouvants, mobiliser des formats d'animation de l'éducation populaire ».

Vincent Feld, Coop'Alpha

SEPTEMBRE 2021 : APPEL À CANDIDATURE POUR REJOINDRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES CAE

Dans le cadre du renouvellement et de l'élargissement du Conseil d'administration prévu par les statuts, 9 mandats d'administrateurs et administratrices ont été ouverts au vote pour la première Assemblée générale de la Fédération.

« La première année de vie de la Fédération nous a montré l'importance de nous appuyer sur le maximum de forces vives pour porter le projet de la Fédération. Les enjeux de positionnement externe et d'accompagnement au développement des CAE sont majeurs. La Fédération se structure, prend sa place au sein du Mouvement Scop et Scic et dans ses partenariats. Vous l'aurez compris, il y a de nombreux chantiers nécessitant l'investissement de représentant-es de CAE à l'image de leur diversité ».

Baptiste BETINAS, Co-président de la fédération des CAE

- 10 candidatures ont été recueillies, le maximum de 9 mandats à pourvoir (15 administrateurs et administratrices au total) a été atteint lors des élections le 6 décembre 2021.

OCTOBRE 2021 : RÉUNION DE TRAVAIL SUR LA COTISATION FUTURE DES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAE

En prolongement des travaux de la Rencontre des CAE autour du modèle économique de la Fédération, un appel à participer à une réunion de travail sur la future cotisation des membres à la Fédération a été lancé.

- 13 représentant-es de CAE ont participé à une réunion en visio le 6 octobre pour faire émerger des propositions de principes pour le calcul de la future cotisation, destinés à alimenter le Conseil d'administration dans l'élaboration des résolutions à soumettre au vote des membres lors de son assemblée générale le 6 décembre.

« Les visions convergent vers un autofinancement de la Fédération par la cotisation, comme principale recette, assurant son autonomie. Les échanges ont permis de faire émerger la piste d'une assiette sur la Masse salariale brute, pouvant être équitable pour l'ensemble des activités et CAE. Apparaissent aussi la nécessité de mettre en perspective la cotisation avec une ambition politique et celle de rendre lisible les complémentarités entre échelons du Mouvement. Des points de débat sur les plannings et plafonds ont ensuite été repris par le Conseil d'administration ».

Joseph LE BLANC, Terracoopa, administrateur

DÉCEMBRE 2021 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CAE

La démocratie de notre Fédération était à l'œuvre lors de notre 1^{ère} Assemblée générale annuelle avec près de 120 participant-es en visio. L'occasion de célébrer son anniversaire, de partager ses premières réalisations et productions, de renouveler et d'élargir son Conseil d'administration, et de partager son ambition, son modèle économique et son projet de cotisation à partir de 2022.

61 et 63 % des CAE votantes ont souhaité valider respectivement le budget et l'appel à cotisations pour l'année 2022. Mais selon notre règle de vote à la majorité des deux-tiers des voix des membres présents ou représentés, ces résultats s'avèrent, de peu, insuffisants pour que ces deux résolutions soient acceptées. Une nouvelle étape de concertation et de co-construction s'ouvre pour arrêter le budget prévisionnel et la cotisation qui seront portés aux votes des membres au printemps 2022 (avec un décalage prévu de nos assemblées générales électorales au printemps). Et ainsi permettre à la Fédération de prendre tout son envol !

« Bravo au CA pour tout le travail effectué. Il ne faut pas prendre l'expression des votes comme un rejet mais plus comme la construction d'un nouveau collectif ».

Pierre Driollet, Habitat Eco Action

UNE PREMIÈRE GRANDE RENCONTRE DES CAE CONSTRUITE AVEC LES CAE

Du 22 au 24 septembre 2021, la première grande rencontre des CAE a réuni plus de 200 personnes (membres de près de 75 CAE, partenaires et représentants du mouvement).



FÉDÉRER, FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ET L'INTER-COOPÉRATION ENTRE CAE

Beaucoup de temps d'échange formels ont permis aux CAE de tous horizons de se connaître, ce qui constituait une base fédérative essentielle.

- gouvernance,
- gestion,
- accompagnement / RH,
- développement,
- mutualisation.

200
participant.es

75
CAE représentées

40
ateliers d'échanges

60
animateurs et animatrices



ÉCHANGER AUTOUR DES ACQUIS ET DES QUESTIONNEMENTS DES CAE ET DE LEURS ENTREPRENEUR-ES

40 ateliers d'échange de pratiques ont été proposés et animés par les membres et partenaires, autour d'enjeux de gouvernance, de gestion, d'accompagnement / RH, de développement et de mutualisation. Des perspectives de prolongement autour d'échanges de pratique et de démarches de professionnalisation (gestion sociale / comptabilité), et de chantiers prospectifs (leviers de constitution de fonds propres) ont émergé.



Les avancées de la Fédération

- **Notre dynamique et nos productions saluées** (mobilisation, engagement, outillage concret).
- **Des inquiétudes** (risque d'épuisement, moyens...).
- **Des voies de progrès** (communication, positionnement politique à co-construire, accompagnement avec tous les échelons du mouvement...).

Et ses perspectives dessinées

- Pour construire **la vision et la gouvernance** de la Fédération avec les CAE, sur la durée.
- Pour structurer **l'animation et l'accompagnement** à destination des CAE membres et futures CAE membres, avec les échelons du mouvement, les membres et l'expertise nécessaire.
- Pour un **modèle économique** à la hauteur des ambitions misant sur l'autonomie par le levier de la cotisation.
- Pour des **partenariats avec l'écosystème**, leviers de développement à tous niveaux.



PARTAGER LES AVANCÉES DE LA FÉDÉRATION ET CONSTRUIRE SES PERSPECTIVES

Un « parcours découverte » des avancées et productions de la fédération, puis des ateliers tournés vers l'avenir (raison d'être, gouvernance, offre d'accompagnement, modèle économique, partenariats) ont révélés de grandes attentes des membres et ont permis de nourrir les propositions à formuler à l'Assemblée Générale.



DÉBATTRE ET PROJETER ENSEMBLE L'AVENIR DES CAE

Après une année riche en sollicitations externes et marquée par la grande diversité des CAE enfin réunies, le Conseil d'administration avait à cœur d'engager un travail sur le positionnement commun, autour de sujets autour desquels les membres intéressés étaient invités à identifier des tensions, des enjeux de positionnement et des éléments socles pour un positionnement commun.

Voici les réponses avec quelques mots d'explications.

1 - Les CAE : entreprises inclusives ou entreprises partagées ?

E : « Notre ADN est de rapprocher des valeurs d'habitude antinomiques et qui ne le sont pas chez nous ». Les participants ont jugé qu'il ne fallait pas opposer la vocation d'entreprise partagée de nos CAE à l'accompagnement de nouveaux porteurs, accessible à tous et du moment que l'intention de pérenniser les activités économiques est bien là !

2 - Les CAE : au service des entrepreneur-es ou au service d'autres objets sociaux ?

F : « On a essayé de synthétiser autour du bouquet : (...) bouquet de fleur, bouquet numérique, bouquet final... ». La CAE dont l'objet principal est l'accompagnement doit pouvoir porter au développement d'autres objets pour contribuer à l'émancipation, à la durabilité, au développement d'un territoire, en respectant notamment le primat de la gouvernance partagée.

3 - Changer d'échelle : plus de CAE ou des CAE plus grandes ?

B : « Être des entreprises de personnes, faire connaître le modèle, et volonté de garder les valeurs propres à chaque CAE ». L'intention était là de ne pas dicter un modèle mais de s'assurer que les fondamentaux étaient respectés.

4 - La CAE entreprise partagée employeuse : quels enjeux et responsabilités pour demain ?

C : « Permis patron ou patron pas permis ? » Cette petite phrase évoque l'intention que nous nous professionnalisions grâce à la fédération pour le respect du droit du travail et pour aller encore plus loin dans la construction de droits pour les travailleurs autonomes.

Pour vous donner un aperçu de la tonalité de ces échanges ou vous y replonger... un petit jeu : Essayez d'associer une courte citation des restitutions faites pour chacun de ces ateliers au thème de l'atelier.

LES QUESTIONS

- 1- Les CAE : entreprises inclusives ou entreprises partagées ?
- 2- Les CAE : au service des entrepreneur-es ou au service d'autres objets sociaux ?
- 3- Changer d'échelle : plus de CAE ou des CAE plus grandes ?
- 4- La CAE entreprise partagée employeuse : quels enjeux et responsabilités pour demain ?
- 5- Les CAE dans leur écosystème : concurrence ou inter coopération ?
- 6- Des CAE pour œuvrer à la transformation sociale, à la transition écologique et sociétale ?

LES CITATIONS

- A- « Le gâteau, c'est le gâteau, une fois qu'on a mangé toutes les parts, il n'y en a plus »
- B- « Être des entreprises de personnes, faire connaître le modèle et la volonté de garder les valeurs propres à chaque CAE »
- C- « Permis patron ou patron pas Permis ? »
- D- « Embarquer tout le monde dans un socle commun (à définir ?) »
- E- « Notre ADN est de rapprocher des valeurs d'habitude antinomiques et qui ne le sont pas chez nous »
- F- « On a essayé de synthétiser autour du bouquet : (...) bouquet de fleur, bouquet numérique, bouquet final... »

5 - Les CAE dans leur écosystème : concurrence ou inter coopération ?

A : « Le gâteau c'est le gâteau, une fois qu'on a mangé toutes les parts, il n'y en a plus »

Cela évoque bien sûr les concurrences possibles sur les territoires, y compris entre CAE, à dépasser en posant comme prioritaire la réponse aux besoins des entrepreneur-es.

6 - Des CAE pour œuvrer à la transformation sociale, à la transition écologique et sociétale ?

D : « Embarquer tout le monde dans un socle commun (à définir ?) ». Un élan pour la transformation a été souhaité, s'appuyant sur les valeurs propres à chaque CAE. L'intention était vers un socle commun, et de poser des outils pour avancer.

Ces éléments devront être approfondis en 2022 avec la gouvernance élargie et partagés les CAE et le mouvement, dans la perspective d'aboutir à un discours commun fort.

Les membres peuvent retrouver sur l'Agora des CAE les comptes rendus de ce temps fondateur : fiches mémo des ateliers, comptes rendu des temps dédiés à la Fédération des CAE et au positionnement <https://agora.les-cae.coop/>

L'APPUI ET L'EXPERTISE JURIDIQUE

Sécuriser et renforcer la capacité d'action des CAE

LE MEMENTO DU CONTRAT D'ENTREPRENEUR SALARIÉ ASSOCIÉ EN CAE EST PARU !

Le Memento du CESA en CAE est le fruit d'un travail engagé depuis 2019 au sein du groupe juridique CAE, avec l'appui du service juridique de la CGScop et de Jean-Yves Kerbourc'h, professeur de droit social.

Après le premier outillage constitué suite à la Loi ESS avec les fiches de la Base de pratiques et de savoirs, il s'agissait de résoudre un certain nombre de problématiques remontées par les CAE. Pendant deux années, le groupe a analysé les difficultés pratiques rencontrées par les CAE pour les résoudre sur le fondement des textes et de la jurisprudence. Le Memento propose ainsi une doctrine argumentée et déclinée de manière pratique.

Voici ce que vous y trouverez :

Le Memento est structuré en quatre parties, et composé de 30 fiches pour un total de plus de 200 pages autour de :

- la gestion du Contrat d'Entrepreneur Salaré Associé,
- la gestion de l'activité entrepreneuriale,
- la rémunération,
- la rupture du contrat.

A noter, il consolide, complète et remplace donc les ressources qui préexistaient, les fiches de la base de pratique et de savoir notamment.

Ce que ce guide n'est pas ou ne traite pas :

- Il ne traite pas du droit commun, ni des cadres coopératifs génériques des Scop et des Scic, ni du droit des sociétés, qui sont par ailleurs évoqués dans le cadre des guides juridiques édités par la Confédération.

- Ce n'est pas un plaidoyer : il pose le droit, avec les risques encourus en cas de non respect.
- Il ne répond pas à tout : l'absence de jurisprudence ne permet pas encore d'apporter une réponse sécurisée aux CAE sur tous les sujets. Ces incertitudes sont soulignées et doivent constituer des points d'attention.
- Il ne traite pas non plus du régime du contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), qui est un contrat encadré par le code du commerce.

Voici un aperçu rapide de l'architecture de chaque fiche :

- L'essentiel présente les enjeux du thème.
- Pour chaque problématique soulevée, sont ensuite détaillés les textes et l'argumentation permettant de justifier les solutions juridiques.
- Des recommandations pratiques peuvent être également apportées.
- Son format numérique avec un accès par fiche et annexes doit permettre de comprendre les enjeux et de trouver rapidement la réponse à ses propres questions.

Il a été publié en ligne à l'attention de l'ensemble des CAE membres et des délégué-es du Mouvement qui les accompagnent en décembre 2021. Toute CAE membre peut demander la création de nouveaux accès.

Le groupe de travail juridique sera dès 2022 en charge d'assurer son appropriation par les représentant-es des CAE et les délégué-es du mouvement, de piloter son enrichissement et son actualisation à partir des problématiques de terrain, et de continuer à alimenter le plaidoyer en propositions et expertises.



MEMENTO
du Contrat d'entrepreneur salarié associé
en Coopérative
d'activité et d'emploi

L'ÉCHANGE DE PRATIQUES

Pour soutenir la diffusion de ces acquis, des formats d'échange de pratique ont été expérimentés avec la contribution des membres du groupe juridique, en vue d'être développés à plus grande échelle à partir de 2022.

- En mars 2021, autour des accords d'intéressement des CAE pour lesquels le groupe de travail avait formulé des préconisations sécurisées en 2020 avec 19 participant-es.
- Lors de la Rencontre des CAE en septembre 2021 sur des enjeux juridiques et de gestion : la comptabilité en CAE, la mise en place d'un CSE et le dialogue social en CAE, le traitement du résultat et l'intéressement, les nouveaux leviers de constitution de fonds propres et l'inclusion des travailleurs handicapés dans nos CAE.

L'INVESTIGATION POUR LA PRODUCTION DE NOUVELLES RESSOURCES

- Une séquence de réflexion sur l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) en CAE s'est tenue en juillet avec des membres du Conseil d'administration, des groupes juridique et plaidoyer, en vue de publier en 2022 un outillage aux CAE et d'alimenter le positionnement en plaidoyer de la Fédération.
- Une réflexion sur les nouveaux leviers de constitution de fonds propres en CAE s'est engagée lors de la rencontre des CAE et sera prolongée en 2022.

A noter : Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a suivi et soutenu, avec la Caisse des dépôts et consignation et la Banque des territoires, ce travail destiné à professionnaliser et consolider les CAE.

LES MEMBRES DU GROUPE JURIDIQUE CAE EN 2021

Représentant-es de CAE du CA, appuis et invité-es

- Yannick PUISSET – Coop&Bât
- Félicie DOMENE / Emmanuelle BUARD – REGATE / REGABAT
- Hélène VANDENBILCKE – COOPANAME
- Audrey BEROUARD – ARTEFACTS
- Frédéric DO – ARIAC / Membre associé 20-21
- Stéphanie QUINTARD – ACEASCOPI
- Sylvie ARNAUD – OXALIS
- Kevin GUILLERMIN – GRAP
- Elodie DRALA – La Maison de l'Initiative
- Séverine FAUGERON – L'Ouvre Boîte 44
- Carine LAMALLE – CREALED
- Sandrine LACORNE – Interstices / CA Fédé CAE
- Jean-Yves KERBOURC'H – Université de Nantes
- Louis LAPORTE – CGSCOP
- Françoise BENCZKOWSKI (DGEFP MIP), invitée

LE PLAIDOYER ET LA REPRÉSENTATION

Représenter, défendre et promouvoir les CAE, leurs innovations et l'entrepreneuriat en CAE auprès des pouvoirs publics.

L'année 2021 a été intense en positionnements externes, que nous avons relayés dans nos lettres d'information.



SOUTENIR LES ENTREPRENEUR-ES AFFECTÉ -ES PAR LA CRISE

La situation des entrepreneur-es affecté-es par la crise sanitaire a continué de mobiliser en 2021.

Les porteurs de projet en CAPE n'ont eu aucune proposition de secours au niveau national. La mobilisation engagée avec l'Union des couveuses en 2020 s'est poursuivie avec l'appui du Secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire et responsable auprès des cabinets et administrations, à Bercy tout particulièrement. Une réunion multipartite a été organisée en janvier autour de notre plaidoyer pour un fonds dédié de soutien des entrepreneur-es en CAPE touchés par la crise. Ce fonds de soutien n'a cependant pas pu trouver de levier de mise en place.

Plus largement, la crise a révélé l'iniquité de traitement des entrepreneur-es en CAE, par méconnaissance des spécificités du statut.

A noter, pour la reprise et le développement de nouvelles activités : l'accès des entrepreneurs en CAPE sans immatriculation au Prêt d'honneur solidaire de Bpifrance sera effectif courant 2022, grâce au plaidoyer que nous avons conduit avec l'Union des couveuses.

RAPPORT IGAS IGF – BEAUCOUP DE FREINS MAIS PEU DE LEVIERS MIS EN AVANT !

Six ans après la loi ESS, une mission des Inspections générales des affaires sociales et des finances (IGAS et IGF) a été commandée par la Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable fin 2020 pour identifier les freins et possibles leviers du développement des CAE et des Scic. Une première note de cadrage a été présentée par la Fédération aux inspecteurs et inspectrices pour soutenir l'essor des CAE en février.

Le rapport n'a été rendu public qu'en septembre. La Fédération a pu s'exprimer auprès des inspecteurs et lors de la restitution en plénière du Conseil supérieur de la coopération en septembre 2021. La Fédération a salué certaines propositions intéressantes pour le développement de l'entrepreneuriat en CAE. Mais, au-delà des données sur lesquelles s'appuie le rapport et qui mériteront d'être actualisées grâce à nos prochaines enquêtes, elle aussi souligné ses failles, notamment l'absence de réponse à l'enjeu majeur d'une reconnaissance pleine et entière des CAE comme mode d'entreprendre.

La fédération a pointé notamment l'enjeu de compréhension par les pouvoirs publics de l'identité des CAE.

« Les Coopératives d'activité et d'emploi sont des coopératives d'entrepreneur-es salarié-es associé-es mais elles portent une mission essentielle d'accompagnement à la création d'activité dans un cadre coopératif, qui doit rester accessible à toutes celles et ceux qui veulent se lancer. Par ailleurs, la phase de test d'activité en Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) est une porte d'entrée fondamentale pour pouvoir développer durablement son activité en CAE : tester grandeur nature sa viabilité, se constituer sa trésorerie et s'acculturer à la coopération sont essentiels avant la signature d'un Contrat d'entrepreneur salarié et la montée au sociétariat ».

Les propositions visant à améliorer la visibilité des CAE auprès des acteurs public et privés (via un partenariat avec Pôle emploi et une étude sur l'impact des CAE sur l'emploi et les conditions de travail comme alternative au travail indépendant) ou à renforcer la structure des CAE n'ont à ce jour pas été déclinées, et la fédération compte continuer à les pousser auprès des pouvoirs publics pour qu'elles soient mises en place.

La proposition d'évolution du nom des CAE vers « Coopératives d'activité et d'entrepreneuriat » pourrait permettre de souligner la qualité d'entrepreneur-es de leurs membres. Cependant, la Fédération a rappelé que les entrepreneur-es en CAE manquaient encore grandement de reconnaissance dans les dispositifs de politiques public.

« Pour sécuriser la création et le développement de l'entrepreneuriat en CAE, l'enjeu est aujourd'hui de reconnaître pleinement la qualité d'entrepreneurs de leurs membres, c'est-à-dire le développement d'une activité économique dont ces entrepreneur-es supportent pleinement le risque, et leur permettre ainsi d'accéder à tous les dispositifs de soutien et de financement de l'activité économique ».

La Fédération des CAE continue de travailler à des propositions structurantes pour un adaptateur transversal et systémique permettant l'accès des entrepreneur-es en CAE à l'ensemble des dispositifs relatifs à l'activité économique.

Ces réflexions ont été partagées aux CAE dès notre Rencontre de Sète en septembre, et instillées dans les premiers travaux sur le positionnement.

« Nous avons pris conscience de la grande diversité des 155 CAE en France, il nous faut maintenant nous appuyer sur un positionnement fort et ambitieux, que nous pourrions décliner dans des propositions mobilisables à l'occasion des échéances électorales de 2022. Nous devons aussi pouvoir étayer nos engagements par des données actualisées consolidées dans le cadre de la mission observatoire ».

Cécile Malaterre, Coprésidente de la Fédération des CAE

SÉCURISER LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES : NON À L'INSTRUMENTALISATION DU CADRE DE LA CAE, OUI À L'INNOVATION COOPÉRATIVE !

Le rapport Frouin « Réguler les plateformes numériques de travail » remis au Premier ministre le 1^{er} décembre 2020 avait mis en avant la possibilité de faire appel au cadre de la CAE pour sécuriser les travailleurs de plateformes numériques. Avec l'ensemble du Mouvement, la Fédération des CAE promeut l'émergence de plateformes coopératives réellement sécurisantes pour les travailleurs et en a précisé les conditions dans une contribution qui a été publiée au Bulletin Joly Travail en mars.

« La CAE ne peut être tiers employeur pour des plateformes. C'est aujourd'hui sur un modèle économique qui méconnaît les règles de la protection sociale qu'est fondée la croissance des plateformes et c'est ce modèle qui cause la précarité des travailleurs. Nous croyons en l'émergence de plateformes coopératives à l'initiative des travailleurs et respectant les cadres de la protection sociale ».

Cécile Malaterre, Coprésidente de la Fédération des CAE

Les plateformes telles qu'Uber ou Deliveroo sont des donneurs d'ordres qui fixent les conditions de travail et de rémunération des travailleurs auxquels elles font appel sous des statuts d'indépendants. C'est la raison pour laquelle des décisions sont prises dans le monde entier pour requalifier cette relation en contrat de travail. C'est d'ailleurs essentiel pour peser en faveur de l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs, salariés ou non.

Faire appel à un tiers employeurs tel qu'une CAE ne les déchargeront de leurs responsabilités d'employeur et ne limitera pas le risque juridique de requalification. Par ailleurs, les coûts du salariat que les plateformes auront à supporter seront identiques, qu'elles les assument directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers employeur.

Mais la coopérative de travailleurs salariés (en Scop ou Scic), en particulier la CAE, peut tout à fait être une solution pertinente pour sécuriser les travailleurs des plateformes, à condition de respecter :

- Le principe de base de la coopération : l'engagement libre fondé sur la volonté d'être coopérateur ou coopératrice (pas d'obligation possible)
- L'objet de la CAE (l'accompagnement au projet entrepreneurial tout au long de son développement) et le cadre du contrat d'entrepreneur salarié associé (aucun lien de subordination avec la CAE ni avec un client).

A ces conditions, la CAE pourrait offrir un cadre intéressant suivant deux lignes, que la Fédération avec le mouvement est prête à accompagner : la constitution de collectifs de travailleurs autonomes portant leur offre de service en CAE et la possibilité pour des travailleurs autonomes en CAE d'intégrer leurs missions pour des plateformes (parmi d'autres activités et clients) dans leur panel d'activité au sein de la CAE.

PLAIDOYER POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

La Fédération des CAE a diffusé en avril une trame de plaidoyer adaptable pour « Sécuriser l'essor du travail autonome en CAE » afin de soutenir les initiatives des CAE et de leurs Unions régionales à l'occasion des élections régionales. Pour soutenir l'entrepreneuriat coopératif en CAE, puissant levier du développement territorial, à la fois économique, solidaire et durable, trois leviers majeurs doivent être activés en Région, en s'appuyant sur les initiatives déjà développées sur certains territoires :

- Déployer les outils de financement et marchés pour soutenir le lancement, le développement ou la relance des activités entrepreneuriales en CAE (prêts, avances remboursables, abondement au capital, fonds de secours).
- Assurer la capacité d'accueil et d'accompagnement des CAE sur l'ensemble du territoire par un appui financier public aux fonctions d'appui à la création, au développement et à la pérennisation des activités portées par les CAE.
- Renforcer la notoriété du statut d'ESA en CAE en s'appuyant sur les compétences des Régions en faveur du développement économique, de l'innovation et de la formation.

VERS UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE AVEC PÔLE EMPLOI

Anticipant les constats du rapport IGAS IGF sur le manque de notoriété des CAE auprès des prescripteurs publics, la fédération avait noué des échanges avec la direction des partenariats de Pôle Emploi dès 2020 pour concrétiser un partenariat autour de 3 objectifs :

- Améliorer les capacités de Pôle emploi à orienter les demandeurs d'emploi intéressés par la création d'activité vers le modèle d'entrepreneuriat en CAE, notamment par une meilleure connaissance du modèle, des actions d'interconnaissance et de promotion avec l'implication de CAE.
- Sécuriser les parcours des entrepreneurs en instaurant une concertation pour traiter des questions techniques pouvant poser problème dans les relations CAE / Entrepreneurs / Pôle Emploi.
- Travailler au suivi, à la prospective et à l'innovation conjointe pour un renforcement du modèle.

Une réunion avec des représentant-es des deux réseaux est programmée en janvier 2022 pour préciser des actions concrètes à déployer et des indicateurs de suivi.

LES MEMBRES DU GROUPE PLAIDOYER EN 2021

Représentant-es de CAE du CA, appuis et invité-es

- Isabelle AMAUGER – ELAN CREATEUR
- Julien BESNARD – OMNICITE
- Virginie CHARRON – ACEASCOOP FORMASCOOP
- Karine LABAT-PAPIN – COOP'ALPHA
- Emily LECOURTOIS – GRANDS ENSEMBLE
- Alice PENET – OXALIS
- Julie PEYRON - PERSPECTIVES
- Joseph LE BLANC – TERRACOOOPA / CA Fédé CAE
- Cécile MALATERRE – La Maison de l'initiative / CA Fédé CAE
- Noémie DE GRENIER – COOPANAME / CA Fédé CAE
- Stephane BOSSUET – CPE / invité CA
- Raphaël DHONT – CGSCOP



LA COMMUNICATION

Renforcer la notoriété des CAE et de l'entrepreneuriat salarié

Afin de recruter massivement de nouveaux entrepreneur.es en CAE, les travaux se sont concentrés en 2021 sur la production du site Internet de la fédération. La fédération des CAE a aussi posé le premières briques de son identité visuelle, avec un logo et conduit de premières valorisations externes.

les-cae.coop

LE SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE POUR PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT EN CAE

Publié en décembre 2021, les-cae.coop doit constituer la référence sur les CAE et l'entrepreneuriat salarié associé en CAE : promouvoir et assurer la bonne compréhension de ce modèle d'entreprendre pour les entrepreneur.es et candidat.es au travail autonome ainsi que pour celles et ceux qui voudraient créer des CAE.

Le groupe communication avait travaillé dès 2020 à son cadrage :

- S'adresser avant tout aux porteurs de projets et entrepreneurs sous d'autres statuts ou en multi activités, tout en permettant aux acteurs qui les orientent de mieux connaître le modèle.
- S'appuyer sur les plus-values de l'entrepreneuriat en CAE, sur ses dimensions atypiques, en misant sur l'appétence pour une forme d'entrepreneuriat alternative à la culture des start-up.
- Mobiliser l'adhésion des entrepreneurs déjà en CAE pour relayer ces atouts.
- Communiquer de manière décalée, en mobilisant des témoignages, la contribution des CAE, et en illustrant.

Le site Internet de la Fédération des CAE a été conçu et co-rédigé par le Groupe Communication en s'appuyant sur une première rédaction d'une entrepreneure en CAE qui avait travaillé sur d'autres site du mouvement.

Il est conçu dans le cadre de la « Ferme à site » du mouvement.



On y retrouve les mêmes principes et visuels que sur les sites de la confédération, des unions régionales, de la fédération des Scop de la Communication par exemple. C'est aussi une économie de moyen.

On trouve ainsi d'emblée sur la page d'accueil ces deux entrées « entreprendre en CAE » et « Créer une CAE ».

Depuis le bandeau déroulant en haut de chaque page, on peut retrouver :

- Tout ce qui peut permettre de bien comprendre ce que sont les CAE : définition, cadre juridique, histoire, chiffres clés, foire aux questions.
- « Entreprendre en CAE » et « créer une CAE ».
- La présentation de la Fédération des CAE : ses valeurs, ses missions, sa gouvernance, son plaidoyer et son réseau.
- Les pages dédiées vie du réseau : nos actualités, les retombées presse et l'espace presse pour recenser nos communiqués de presse (à noter notre Communiqué sur les 5 avantages de l'entrepreneuriat en CAE à l'occasion des 1 an de la fédération), l'annuaire des CAE membres et les offres d'emploi des CAE.

A noter : l'annuaire recense les 130 CAE membres à fin 2021, il y en a encore quelques imperfections sur la visualisation des établissements et sur l'affichage par secteur d'activité. Ces problématiques seront travaillées en 2022.

Le formulaire de contact est particulièrement mobilisé par des porteurs de projets d'activité en CAE et/ou de CAE depuis la création du site Internet, avec une dizaine de sollicitations par mois.

LA COMMUNICATION POUR LES CAE ET ENTRE LES MEMBRES

En 2021, de nouveaux formats de lettres d'information (à destination large) et de mots du conseil d'administration (aux dirigeant.es des CAE et membres des groupes de travail) ont été expérimentés : 5 lettres d'information et 5 mots du Conseil d'administration ont été diffusés.

L'Agora des CAE, plateforme d'échange entre les membres des CAE et les acteurs du mouvement créée par la confédération en 2016 a continué d'être largement mobilisée. Fin 2021, la mise en liquidation du prestataire historique a nécessité la reprise en main du service. Le groupe de travail coopération et mutualisation entre les CAE a engagé une réflexion pour la migration vers de nouveaux outils, plus ergonomiques et respectueux de nos valeurs, que la Fédération travaillera en articulation avec la stratégie de déploiement d'outils collaboratifs au sein du mouvement.

DE PREMIÈRES VALORISATIONS

- Juin 2021 : émission dédiée aux CAE dans la série Nouvelles formes d'emploi du podcast Faire éco du Labo de l'ESS.
- Août 2021 : intervention dans l'édition 2021 de BIGRE sur « La Fédération des CAE, un levier pour la transition sociétale ».
- Octobre 2021 : intervention au 8^{ème} Forum de l'ESS et de l'Innovation sociale sur « la CAE, commun pour entreprendre ».

DE PREMIÈRES RETOMBÉES PRESSE

- Mars : publication d'une contribution de la Fédération des CAE dans le Bulletin Joly Travail « Sécuriser les travailleurs des plateformes : ce que proposent les coopératives d'activité et d'emploi ». En complément, Jean-Yves Kerbourc'h y présente de manière détaillée le cadre juridique de la CAE.
- Avril : article du magazine Le Particulier : « Entrepreneur et salarié... dans une coopérative ».
- Septembre : l'agence de presse de la Confédération accompagne les relations presse de la Fédération.
- Octobre : article dans les Echos « Démarrer son activité sans créer d'entreprise, c'est possible ! » et dans le Journal du Net « Freelances, comment choisir votre structure d'accompagnement ? »
- Décembre : communiqué de presse à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la Fédération des CAE rappelant les 5 avantages à entreprendre et développer son activité durablement en Coopérative d'Activité et d'Emploi.



ENTREPRENDRE EN CAE, C'EST :

- 1- Avoir le statut de salarié, tout en étant autonome.
- 2- Se concentrer sur son activité sans avoir à créer ni gérer une société.
- 3- Développer son activité sur la durée, dans un cadre sécurisant et promoteur.
- 4- Participer à la gouvernance de son entreprise partagée.
- 5- Profiter de la mutualisation et d'un cadre bénéfique aux rencontres et à la coopération.

Communiqué de presse
du 6 décembre 2021

VERS UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AMBITIEUSE POUR LES CAE

Fin 2021, le groupe communication a travaillé au cadrage d'une mission de conception de la stratégie et d'un premier plan de communication pour les CAE qui pourra être soutenue en 2022 par un fonds de dotation.

De premières pistes ont été posées telles que :

- La production de supports de valorisation vis-à-vis des candidats à l'entrepreneuriat en CAE et des prescripteurs : constituer un kit de communication « Entreprendre en CAE » articulant numérique, vidéo, papier et évènementiel co-construit avec des professionnels des CAE, qui pourra être mobilisé par l'ensemble des CAE et le mouvement.
- La mise en place d'une politique évènementielle : mobilisation de La Grande Rencontre des CAE qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2022, afin d'en faire un évènement promoteur ; conception d'un tour de France d'évènements pour aller à la rencontre physique des porteurs de projet et entrepreneur-es, en s'appuyant sur le réseau des CAE.



LE GROUPE COMMUNICATION EN 2021

Représentant-es de CAE du CA, appuis et invité-es

- Muriel JOSEPH – AVEC MOZEIKA
- Gwenaël THÉPAUT – Coopaname
- Valérie VANDEPUTTE – SOLSTICE
- Maxime GUÉRIN – REGATE
- Audrey JULIENNE – BOOTS&CATS
- Carine LAMALLE – CREALEAD
- Cécile MALATERRE – La Maison de l'Initiative / CA Fédé CAE
- Baptiste BETINAS – Cabestan / CA Fédé CAE
- Gaëlle LE BRETON – Coop&Bât / CA Fédé CAE
- Caroline LACOËNTRE – COPEA
- Corinne LEFAUCHEUX – Service Communication CGScop



L'OBSERVATOIRE

Mettre en lumière les impacts des CAE et anticiper les mutations.

DE PREMIÈRES DONNÉES CONSOLIDÉES SUR LES CAE ET LEURS ENTREPRENEUR-ES EN FRANCE

Les données économiques et sociales socles de 136 CAE en France ont été consolidées début 2021 permettant d'obtenir des chiffres clés actualisés, avec des déclinaisons régionales.

Une actualisation annuelle d'un nombre restreint d'indicateurs quantitatifs clés stabilisés pour un suivi sur la durée a été engagée dès 2021 et sera complétée en 2022. Ces indicateurs sont les effectifs par catégories (ESA, CAPE, Equipe d'appui, femmes et hommes), les produits de la structure support, les chiffres d'affaires des activités entrepreneuriales par catégories. Ils ont été intégrés à l'enquête en ligne digitalisée initiée par le mouvement auprès de l'ensemble de ses adhérents.

Des ajustements pourront être intégrés dans les premières années pour prendre en compte les limites et difficultés identifiées lors des premières campagnes d'actualisation.

Arnaud Milet, statisticien entrepreneur à CREALEAD, a expérimenté en avril 2021 une analyse des typologies de CAE par une technique statistique d'analyse factorielle multidimensionnelle.

« Ce premier exercice de typologie pourrait être complété par des données liées à l'écosystème dans lequel exerce chaque CAE (les données du territoire par exemple). Il pourrait être affiné en définissant des axes d'analyse liés aux objectifs des CAE. Il pourrait aussi être intéressant de mieux cerner les profils de CAE et leur évolution dans le temps. »

L'enjeu d'intégration de nouveaux indicateurs et d'analyse plus qualitative a été pointé. En effet, le rapport IGAS IGF a souligné l'enjeu de disposer de données actualisées sur CAE, notamment sur les trajectoires des entrepreneurs (pérennisation des activités entrepreneuriales, délai d'accès au sociétariat, rémunération des entrepreneurs, devenir des entrepreneurs sortis de la CAE). Les échanges conduits en 2021 avec Pôle Emploi ont aussi soulevé des enjeux d'approfondissement des données socles sur les profils des personnes intégrant les CAE.

ENQUÊTE SUR L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRENEUR-ES

Une nouvelle enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur les coopératives a été initiée par le service Etudes de la Confédération début 2021. Enrichie de questions spécifiques pour les CAE, elle a permis d'actualiser avec un peu de recul l'impact de la crise, l'accès aux soutiens et le levier que constituent ces soutiens publics pour les CAE. Alors que 97% des CAE qui avaient répondu à une première enquête en mai 2020 déclaraient une baisse de chiffres d'affaires sur avril 2020, elles n'étaient plus que 54% à l'anticiper sur l'ensemble de l'année 2020 en février 2021. Cependant ces chiffres rassurants masquent une importante hétérogénéité des situations, en fonction des secteurs d'activité : donc entre CAE mais aussi entre entrepreneurs au sein des CAE.

On notait début 2021 une baisse du nombre de CESA ou de contrat d'accompagnement pour les porteurs de projet signés dans l'année pour la moitié des CAE répondantes et une hausse des départs pour plus du quart d'entre elles.

La crise a montré les grandes difficultés que rencontrent encore les CAE pour faire reconnaître l'éligibilité des entrepreneurs aux aides de soutien à l'activité. Ces entrepreneurs auraient pu accéder à des aides sous un autre statut mais n'ont pas pu y prétendre compte tenu de leur appartenance à une CAE : dans la culture, l'évènementiel et le tourisme notamment.

PARTICIPATION À DES ÉTUDES ET RECHERCHES ACTIONS DE PARTENAIRES SUR LE MODÈLE DES CAE

La Fédération des CAE a été sollicitée dès sa création pour prendre part à des projets d'étude ou de recherche action sur le modèle. Sur décision de son conseil d'administration en s'appuyant sur l'avis du groupe observatoire, elle s'est engagée en 2021 dans deux projets d'étude et de recherche action :

- Une étude sur les **formes alternatives d'activité** (FAA) portée par la Faabrick Cherdet et soutenue par le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail de l'ANACT, dont l'objectif est d'étudier l'opportunité et l'utilité de faire appel à des Formes Alternatives d'Activité pour aider les TPE/PME à la reprise économique, dans le respect des conditions d'emploi et de travail des travailleurs, du corps social et des entreprises. Ce projet est conduit en partenariat avec des représentants du portage salarial (PEPS), des groupements d'employeurs (CRGE) et de l'entrepreneuriat individuel (Indépendants.co). L'enjeu pour les CAE est de mieux connaître les autres FAA, de comprendre comment les entrepreneurs des CAE travaillent avec des entreprises (et vice et versa) et de contribuer à l'outillage sur la mobilisation d'entrepreneurs des CAE par des entreprises. D'ici fin 2022, le projet prévoit la conduite d'entretien, leur analyse et la production de ressources et d'outillage.
- Une recherche action sur l'**émancipation des travailleurs autonomes en coopérative**, portée par la Manufacture Coopérative et Vivre le travail autrement. Partant des ruptures (subies ou choisies) vécues dans l'expérience entrepreneuriale, cette recherche-action-crédation vise à explorer le rapport

à l'émancipation des entrepreneurs salariés dans les coopératives. L'intention est de contribuer à la sécurisation des parcours en renforçant la prévention et l'anticipation des ruptures et à innover dans les solutions apportées. Suite à un appel à candidatures relayé par la fédération des CAE et au partage des enjeux du projet par les porteurs lors de la Rencontre des CAE, 5 CAE ont été retenues pour participer à la recherche action, représentant des secteurs, tailles, territoires variés. Le projet a obtenu le soutien du FACT de l'ANACT sur l'angle particulier de la prévention de la désinsertion professionnelle des seniors dans les CAE. La Fédération des CAE souhaite pouvoir contribuer à la recherche et à l'élaboration puis à la diffusion de l'outillage produit.

LE GROUPE OBSERVATOIRE EN 2021

Représentant-es de CAE du CA, appuis et invité-es

- Arnaud MILET – Crealead
- Caroline DE RUYCK – CREALEAD
- Brice PASSAROTTO – Iriscop
- Samir MELLAL – Coopaname
- Christine ANDRE – OXALIS
- Yves TAVERNIERE – Calad'Impulsion
- Christine GRAVAL – Consortium coopérative / CA Fédé CAE
- Cécile MARSAN – Co-actions / CA Fédé CAE
- Noémie DE GRENIER – Coopaname / CA Fédé CAE
- Marie-Laure FUNK – ARIAC / Invitée CA
- Catherine FRIEDRICH & Alamanda CRESTANI-BERTIN (Service Etudes CGScop)

DEMAIN : UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR

Cette riche première année de vie 2021 a aussi été l'occasion de nous projeter. Le Conseil d'administration s'y est attelé dans ses séminaires et dans ses échanges avec les membres lors de la 1^{ère} grande rencontre des CAE à Sète. Ils devront être approfondis en 2022.

VERS UNE RAISON D'ÊTRE POUR LA FÉDÉRATION DES CAE

Le 1^{er} Conseil d'administration a engagé un travail sur la raison d'être de la Fédération des CAE, à partir de la question : « Qu'est-ce qu'il manquerait au monde si la Fédération des CAE n'existait pas ? ».

Une première direction est donnée, qui méritera d'être affinée :

« Être la fédération qui rassemble et innove pour co-construire, développer et promouvoir l'entrepreneuriat en CAE comme modèle solidaire, émancipateur et pérenne, fondé sur la gouvernance partagée, la transformation sociale et la transition écologique et sociétale ».

UNE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2026

Nos échanges avec les membres mais aussi les nombreuses interpellations extérieures ont révélé le besoin de poser une ambition commune et des engagements. Ces éléments, déjà partagés lors de l'Assemblée générale du 6 décembre, devront être précisés ensemble :

Contribuer à un changement échelle quantitatif et qualitatif de l'entrepreneuriat coopératif en CAE d'ici 2026, c'est à dire :

- Augmenter significativement le nombre d'entrepreneur-es en CAE d'ici 2026 (par l'augmentation du nombre d'entrepreneur-es au sein des CAE existantes et par la création de nouvelles CAE)
- Et renforcer significativement :
 - le taux d'inscription durable des activités des entrepreneur-es salarié-es associé-es en CAE
 - le pouvoir d'agir et l'épanouissement des entrepreneur-es en CAE (articulant rémunération, qualité de vie au travail et équilibre vie travail notamment)
 - la solidarité (solidarité interne, entre coopératives, au sein du Mouvement, et par l'inscription dans les mécanismes de solidarité nationale),
 - le modèle économique durable des CAE
 - entreprises solides et sécurisantes
 - la gouvernance partagée
 - la contribution des CAE et de leurs activités à la transformation sociale et la transition écologique et sociétale.

UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL AUTOUR DE 5 GRANDS OBJECTIFS

Pour mettre en œuvre cette ambition, 5 grands objectifs ont été posés qui devront aussi permettre aux CAE et à leur Fédération de contribuer au développement du Mouvement coopératif :

1 • ACCOMPAGNER, CONSOLIDER, PROFESSIONNALISER L'accompagnement et la professionnalisation des membres et futurs membres.

Pour répondre aux besoins des membres et futurs membres (porteurs de projet de CAE) sur le pilotage stratégique, économique, humain et coopératif, en nous appuyant sur l'écosystème d'accompagnement et les compétences des membres.

2 • PROMOUVOIR La promotion de l'entrepreneuriat en CAE : observatoire et communication

Pour étudier et mesurer ce que nous représentons, apportons comme plus-values, pouvons mobiliser comme leviers (Observatoire) ; et pour les valoriser dans le cadre de la mission communication, avec une stratégie de communication ambitieuse dès 2022.

3 • FAIRE RECONNAÎTRE ET INNOVER Le plaidoyer et l'innovation pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat en CAE

Pour faire reconnaître le modèle d'entreprendre en CAE auprès des interlocuteurs publics, soutenir son déploiement, mais également innover pour de nouveaux dispositifs et leviers de sécurisation et de développement.

4 • MUTUALISER POUR DÉVELOPPER L'inter coopération et la mise en réseau des besoins, expertises et ressources des membres

Pour miser sur le mouvement des CAE, ses membres et leurs compétences.

5 • ANIMER LA GOUVERNANCE L'animation de la gouvernance partagée de la fédération : CA, AG, etc.

Pour mettre en vie notre CA, et notre fédération plus largement, pour nous projeter collectivement en nous appuyant sur les forces des membres.



lescop
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

30, rue des Épinettes
75017 Paris
01 44 85 47 00
cae@scop.coop

www.les-cae.coop

